

**Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'association ABPS**  
**Vendredi 17 février 2017 à 14H30**  
**Dans les locaux de la Chambre de Métiers de la Lozère,**  
**à Mende (48000)**

**Liste des présents :**

**ABPS :** Thomas BRASSEUR, Gareth BARRETT, Sébastien CLOT, Hadrien CONDAMINES, Jacques CRISSOT, Yannick DELMAS, Marc DOMBRE, Bruno DURAND, Julien DURAND, Christian EMERY, Franck FABRE, Pierre FABRE, Rémi FOLCHER, Eve GIAMPORCARO, Laurent HELIES, Erwan HENOU, Roland MOUSQUES, Vincent MOUGEL, Thomas NIAY, Jérôme PERONA, Didier RIEUX, Laurent VERGELYS, Petyo YORDANOV. Cathie O'NEILL, Laurence SALLES, Emma TITOUAH.

**Autres participants :** Robert AIGOIN (Conseil Départemental de la Lozère), Nelly AMATUZZI (Cabinet Labau-Maury), Hélène BOUCHARD-SEGUIN (Parc national des Cévennes), Monique CASTAN (Fédération des Grands Causses), Franck CHARLES (UDAP 48), Ianis CRISSOT, Jean DEMATEÏS (architecte), Emmanuel GACHE (stagiaire), Jean-Louis GACHE (stagiaire), Pierre-Emmanuel GARNIER (formateur association Halage), Paul GELY (Fondation des Métiers du Patrimoine), Kamel KEBDANI (stagiaire), Julien MEQUIGNON (stagiaire), David PAGES (stagiaire), Laurent PAGES (stagiaire), Jean-Philippe ROBERT (CMA 48), Jean-Christophe ROUX (stagiaire), Séverine VALVERDE (stagiaire), Florence VIGNAL (Présidente CMA 48), Jean VOISINE (stagiaire).

**Liste des absents excusés :**

**ABPS :** Stéphane AUBRY (pouvoir à Bruno DURAND), Arnaud BAUBIL (pouvoir à Hadrien CONDAMINES), Frédéric BERTHOMMIER (pouvoir à Sébastien CLOT), Laurent BOCKEL (pouvoir à Sébastien Clot), François CLERGUE (pouvoir à Bruno DURAND), Philippe DEUBEL (pouvoir à Marc DOMBRE), Christian DUMAS (pouvoir à Marc DOMBRE), Edouard DUTERTE (pouvoir à Rémi FOLCHER), Jean-François FERRAN (pouvoir à Christian EMERY), Pierre FONT, Jean-Philippe GAUTHIER, Clovis GROS, Adrien LABBE (pouvoir à Hadrien CONDAMINES). Sylvain OLIVIER (pouvoir à Frédéric BERTHOMMIER), Sébastien ROBERT (pouvoir à Thomas BRASSEUR), Alexandre SALVI (pouvoir à Laurent HELIES), Roger Sole COROMINA, Dimitri GUTTON (pouvoir à Laurent VERGELYS).

**Autres participants :** Eric AFFORTIT (CAPEB 30), Gilles BAILLERON, Alain BIENAIME, Isabelle BUISSON, Norbert CHAUTARD, Xavier DELMAS (secrétaire général de la Chambre de Métiers de la Lozère), Matthieu DOLLFUS (Parc national des Cévennes), Nicolas DRUELLE, Anne DUFFNER, Yannick FOGUE (Doctorant de l'Ecole des Mines), Joëlle GALLAIS, Patrick GALZIN, Patrice GINTRAND (UDAP Lozère), Jean-François HESSEL (Parc des Causses du Quercy), Bernard LABONNE (Commissariat du Massif Central), Camille LECAT (Mairie de Ventalon en Cévennes), Bertrand MASSE (Gens des pierres, Ardèche), Martin MURIOT (Laviers Muraillers de Bourgogne), Donatella MURTAS, Bill et Pipa NOBLE, François REGNAULT (Fédération pastorale, Ariège), Nathalie RIGOULET, Clément ROBIN, Vincent SIMON (UMGO), Christian SUTTER (Maisons Paysannes de France), Gérard TALON (Syndicat Mixte du Grand Site Pouilly-Solutré), Gianni TARELLO, Hélène THOUVENIN (Parc national des Cévennes), Daniel TRAVIER (Musée des Vallées Cévenoles), Didier VERGOTE .

**Thomas BRASSEUR ouvre l'Assemblée Générale à 14h45**, remercie toutes les personnes présentes et excuse tous celles qui ne peuvent pas être là aujourd'hui.

## **BILAN MORAL**

Thomas Brasseur présente le bilan moral de l'association. Il exprime sa joie et sa fierté de voir autant de personnes présentes à cette Assemblée Générale ABPS 2017 ; les membres, les partenaires et les amis.

2016 a été une année encore et toujours très active, dynamique ; de nombreuses actions de formation à l'Ecole professionnelle de la pierre sèche en Cévennes mais aussi en itinérance, l'accueil à l'Espinassac de groupes (architectes, directeurs des Parcs nationaux, étudiants, collégiens...) et la participation à des événements pierre sèche en France et en Italie (Foires et salons, Journées des Métiers du Patrimoine, Journées Nationales de la Maçonnerie, Conférence internationale sur les terrasses...), la finalisation des règles professionnelles, la rencontre avec le Ministère de l'Environnement, la mise en place des actions du projet LAUBAMAC, la mise en ligne d'un nouveau site web, des commissions techniques, la création des délégués territoriaux, ...

L'Equipe des salariés permanents s'est agrandie depuis juillet ; il souhaite le bienvenue à Pierre Fabre « responsable de l'atelier et animateur de formation ».

Cette année l'association a accueilli 8 nouveaux membres et compte au total aujourd'hui 54 membres professionnels. Deux nouvelles demandes seront présentées aujourd'hui.

Le résultat comptable est positif cette année mais l'équilibre budgétaire reste fragile ... la majorité du travail mené par l'association pour faire avancer la filière n'est malheureusement pas financé. Le Ministère de l'Environnement ne souhaite financer les actions que d'une seule structure nationale de la pierre sèche et la FFPPS occupe cette position depuis sa création.

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2016**

Le rapport d'activité est distribué à chaque participant, et présenté par Cathie O'Neill. Pour les détails de l'ensemble des actions réalisées, le rapport d'activité est téléchargeable sur [www.pierreseche.fr](http://www.pierreseche.fr). Voici les actions phares 2016 :

### **FORMATION ET QUALIFICATION**

L'association ABPS a réalisé un total de 9561 heures de formation en 2016 sur 200 journées de formation (8371 heures en 2015). Au total 97 personnes ont été initiées ou formées à la pierre sèche par les formateurs ABPS (121 en 2015). 86.6% (83 personnes) des stagiaires sont des hommes et 14.4% (14 personnes) sont des femmes.

- 55% des stagiaires sont un public « mixte » formés dans des actions d'initiation. Cela représente seulement 17% de l'activité journalière soit 34 jours.

- 29% des stagiaires sont des professionnels (28 personnes) formés sur des modules courts spécifiques, ils représentent 13% de l'activité journalière de la structure (26.5 jours).

- 15% des stagiaires sont des demandeurs d'emploi qui ont suivi les formations professionnelles CQP financées par la région Occitanie ; cela représente 69% de l'activité journalière (138 jours).

#### **Les actions :**

- Deux formations qualifiantes : CQP N2 « Ouvrier professionnel en pierre sèche » et CQP N3 « Compagnon professionnel en pierre sèche » ont été menées pour un total de 15 stagiaires (1 abandon en début de parcours N3).
- Les formations d'approfondissement pour les « professionnels » à l'Espinassac : « mur » en mai, les 2 sessions de préparation CQP N2 en mai et en novembre, ainsi que les formations d'approfondissement et/ou sessions de préparation CQP N3 « voûte et arc » en mars/avril, « opus incertum » en avril et en septembre.
- Une formation innovante a été démarrée fin 2016 à l'Espinassac avec 2 journées, pour des encadrants de structure d'insertion, et continuera en 2017.
- Des parcours individualisés pour le CQP N2 et le CQP N3 ont été organisés en 2016 à l'Espinassac ; 7 personnes pour le CQP N2 en avril/mai, 4 personnes pour le CQP N2 en novembre/décembre, 1 personne pour le CQP N3.
- 3 évaluations CQP N2 et 1 évaluation CQP N3 ont eu lieu à l'Espinassac. Une évaluation CQP N2 a été organisée et coordonnée par ABPS à Mane (04) pour l'organisme de formation « Alpes de Lumière ».
- 6 formations d'initiation pour un public « mixte » (tout public et professionnels) : Espinassac en avril et en septembre, Sainte Enimie en mai, St Julien du Tournel et Saint Flour de Mercoire en juillet en Lozère, Vitrac en Dordogne en octobre ainsi que 2 actions de sensibilisation à l'Espinassac auprès d'architectes et auprès d'une personne en insertion.

#### **Les moyens :**

- Pierre Fabre a été embauché en juillet en CUI-CAE pour 12 mois renouvelable à temps partiel comme « responsable d'atelier et animateur de formation ».
- 13 membres professionnels ABPS ont travaillé en tant que formateurs indépendants en 2016.
- L'association a embauché 5 formateurs occasionnels, également membres professionnels ABPS.
- 6 intervenants extérieurs et 2 autres centres de formation ont également travaillé pour le compte de l'association.
- 8 entreprises ont reçu des stagiaires CQP N2 et CQP N3 pour de deux semaines en 2016.

#### **Remarques :**

- Le nombre de journées de formation dans l'année est stable (200 en 2016 et 213 en 2015).
- Le nombre d'heures/stagiaires a augmenté avec la formation longue CQP N3 qui duré 6 jours de plus qu'en 2015 et avec aussi 1 stagiaire supplémentaire.
- Les parcours individualisés ont été expérimentés en 2016 suite à une demande de professionnels en 2015 :
  - La formation longue CQP N3 est décomposée en modules et cela permet aux professionnels en activité de se préparer au niveau attendu à l'évaluation sur une ou plusieurs années pour se présenter à la fin en candidat libre, ou bien de développer des compétences sur des techniques très spécifiques.
  - Pour le CQP N2, il s'agit de monter un parcours qui comprend des stages d'initiation, d'approfondissement et de préparation à l'évaluation dont la durée va dépendre du niveau de chaque stagiaire.
- Cette année, l'évaluation CQP N2 menée par l'association ABPS à Mane (04) et les interventions dans les journées du Festival nature du PNC n'ont pas été comptées dans le bilan du centre de formation car cela n'entre pas dans les critères de la formation professionnelle continue ; ce qui explique la baisse du nombre de stagiaires par rapport à 2015.

### **CQP N2 « Ouvrier professionnel en pierre sèche »**

**Evaluation :** En 2016, 34 personnes ont passé le CQP N2 et 22 ont été qualifiées. 3 évaluations ont eu lieu à l'Espinassac (mai et novembre et novembre/décembre) et 1 dans les Alpes de Hautes Provenances à Mane (juin).

En fin d'année 2016, 137 personnes sont qualifiées « Ouvriers professionnels en pierre sèche » dont 6 femmes, qui sont réparties dans 31 départements et 7 régions de France et 4 autre pays. La liste est régulièrement mise à jour et fournie aux donneurs d'ordre sur demande.

**Formation :** La 8<sup>ème</sup> formation certifiante CQP « Ouvrier professionnel en pierre sèche » s'est déroulée du 23 août au 2 décembre 2016 le cadre du Programme Régional de Qualification (PRQ) 2015-2018. Un partenariat a été mis en place avec 3 collectivités (Ventalon en Cévennes, St Germain de Calberte, Hures la Parade), le Parc national des Cévennes et 2 associations (Le Choisinaît et Les Amis du Moulin de Bonijols). La formation compte 504 heures (434 heures en centre et 70 heures en entreprise), dure 3 mois et demi et comporte en plus des ateliers techniques et du travail sur ouvrages réels dans des conditions proches de celles du monde de l'entreprise, un module CACES (conduite d'engins de chantier) et des interventions théoriques.

Cette formation, créée en Cévennes, a été transférée sur d'autres territoires : la Haute-Marne, la Corse et les Alpes de Hautes Provence ont déjà proposé des formations qualifiantes au CQP N2, avec une évaluation coordonnée par ABPS.

Une formation CQP N2 sera proposée pour la seconde année consécutive en région PACA, à Forcalquier (04) du 15 mars au 28 juin 2017, mais cette année par l'organisme « Le Gabion ». Appel aux maîtres de stage ABPS : les dates de stage en entreprise sont du 3 au 21 avril et du 15 mai au 2 juin.

### **CQP N3 « Compagnon professionnel en pierre sèche »**

**Evaluation :** Le CQP N3 a été validé par les CPNE BTP le 07 octobre 2014 à Paris. Les premières évaluations CQP N3 pour des candidats libres ont eu lieu en juin 2015. C'est une épreuve sur 4 jours qui est très technique et le niveau demandé est élevé. Seules les personnes qualifiées CQP N2 peuvent se présenter. Fin 2016, 13 personnes sont qualifiées N3 en France.

Il est proposé une formation longue, mais aussi, l'association ABPS propose de passer le CQP N3 en candidat libre en organisant des parcours de formation individualisés, planifiés sur une ou plusieurs années avec notamment des modules techniques sur les escaliers, l'opus incertum, les voûtes, les descriptifs qualitatifs et quantitatifs, les plans. Ces parcours peuvent être pris en charge par les OPCA qui gèrent les fonds de formation. Une personne qui a suivi ce parcours de formation sur 2 ans s'est qualifiée CQP N3 en 2016.

**Formation :** Une deuxième formation expérimentale CQP N3 « Compagnon professionnel en pierre sèche » s'est déroulée sur 14 semaines cette année, du 17 août au 18 novembre, soit 462 heures au total (392 heures en centre et 70 heures en entreprise). Cette formation a bénéficié d'un financement de la Région, du PNC, du Département Lozère, de la Fondation du Patrimoine, et de la commune de Ventalon en Cévennes. Un grand merci à ces partenaires pour leur soutien.

La formation s'est passée uniquement sur le site de l'Ecole professionnelle de la pierre sèche à l'Espinas. Il y a eu de nombreux ateliers techniques, un module montage d'échafaudage, des interventions théoriques (géotechnique, scientifique, dessin technique, calculs,...), la création de 3 ouvrages collectifs (un escalier balancé, un mur courbe en vague, un mur en opus incertum) ainsi que deux semaines en entreprise.

Une semaine de stage en entreprise et une journée de travail de révision individualisée a été rajoutée au programme en 2016.

Six stagiaires (une personne qui s'est désistée pour raisons personnelles en début de parcours a été remplacée) ont suivi cette formation expérimentale. Trois d'entre eux ont été reçus à l'épreuve.

Comme pour le CQP N2, c'est l'association ABPS qui a la charge de coordonner les évaluations au niveau national, mettant en place un jury de 4 professionnels qualifiés. A chaque épreuve, un nouveau membre de jury est formé : présent pendant toute la durée de l'évaluation, il suit le jury et note les candidats même si ses notes ne sont pas prises en compte pour le résultat final. Cette formation est à ses propres frais.

## **DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE**

### **Les règles professionnelles et la garantie décennale**

En 2014, l'ENTPE de Lyon a fait appel à l'association ABPS pour rédiger les règles professionnelles de la pierre sèche. Ce travail d'écriture, réalisé par Marc Dombre, Rémi Focher, Bruno Durand et Cathie O'Neill, a débuté en 2014. Cela a demandé une forte mobilisation : une trentaine de réunions du groupe de rédaction, 3 déplacements à Paris pour présenter et défendre le dossier. Le texte a été relu et validé par des membres ABPS, ainsi que par d'autres intervenants techniques tels Loïc Sanzelle (géotechnicien d'AlphaBTP Nord), Didier Palix (directeur adjoint du CNTMC<sup>1</sup>) et Hélène Bouchard-Seguïn (architecte PNC). L'AQC a accepté les règles professionnelles lors de sa commission en juillet 2016, et donc la pierre sèche est considérée désormais comme une « technique courante », ce qui la rend visible pour les assurances. Il s'agit des ouvrages en pierres sèches accessoires aux bâtiments ; c'est la 1<sup>ère</sup> fois en que des ouvrages non clos et couverts sont régis par des règles professionnelles.

Suite à un travail en partenariat avec ABPS, la MAAF propose une assurance garantie décennale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et la SMA BTP est en train d'élaborer son cadre. Il sera nécessaire de sensibiliser d'autres compagnies en 2017.

<sup>1</sup> Centre Technique des Matériaux Naturels de construction

**LAUBAMAC** : Consolider et développer les filières lauziers et bâtisseurs en Massif central (LAUziers, BATisseurs, MAssif Central).

Il s'agit d'un travail rassemblant 7 partenaires, qui a commencé en 2014, et qui est coordonné par le PNC et ABPS sous la présidence du Sous-préfet de Florac. Les 7 partenaires sont le PNC, ABPS, CMA 48, l'Ecole des Mines d'Alès et les PNR « des Grands Causses », « Les Monts d'Ardèche », et « Causses de Quercy ». Le projet vise à mettre en réseau des filières complémentaires sur le plan interrégional, regroupant les bâtisseurs, les lauziers et les carriers.

Le dossier « LAUBAMAC » a été déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2015 dans les Contrats de Plan Etat-Région et Interrégionaux (CPER et CPIER) et il a été accepté le 2 juin 2016.

L'association ABPS porte 4 fiches-actions: Création de référentiels de formation innovants à destination des encadrants d'insertion et des formateurs, et aussi pour des experts et bureaux d'études ; Identification et suivi d'une vingtaine de chantiers de référence en lien avec les règles pros ; Création d'une plateforme de recherche nationale à l'Espinassieux ; Création d'outils de communication (pochette de fiches techniques, exposition permanente à l'Espinassieux et itinérante en Massif central sur la filière Pierre Sèche). Les actions ont démarré en 2016 notamment avec l'ingénierie de la formation des encadrants et les outils de communication et vont continuer en 2017 et 2018.

### **Approvisionnement en pierre**

Une commission « approvisionnement » a été créée lors de l'AG 2016 et s'est réunie en juillet 2016 pour discuter de cette problématique et des pistes d'action éventuelles à mener.

Egalement, en 2015, Cathie O'Neill avait été sollicitée pour être la tutrice du mémoire de fin d'étude d'un étudiant de l'Institut de la Pierre de Rodez (Compagnons du Devoir) ; Nicolas Druelle. Dans le cadre de son cursus de Brevet de Technicien des Métiers Supérieurs (BTMS), Nicolas a présenté un mémoire de fin d'étude concernant l'approvisionnement en pierre locale. Cette étude a démarré en 2015, des questionnaires ont été élaborés et envoyés aux carriers, professionnels de la pierre et aux donneurs d'ordres des Cévennes, de l'Aveyron et de l'Ardèche. Il a soutenu son mémoire le 20 octobre 2016 et il a été reçu avec les félicitations du jury !

Il a cédé ses questionnaires à Laubamac ; ça sera une base utile pour le travail futur sur les carrières et les besoins d'approvisionnement en pierre.

### **Un accompagnement pour les donneurs d'ordre**

ABPS a participé à la création des Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) spécifiques aux ouvrages pierre sèche, a donné des avis et conseils pour la restauration et l'aménagement des sites, a établi des diagnostics de site comme avec la Mairie de Lacroix Barrez en Aveyron.

ABPS a animé des rencontres avec des directeurs des Parcs nationaux de France, des architectes, et des étudiants d'architecture et du paysagisme autour de la pierre sèche.

### **COMMUNICATION**

La commission « Communication » a eu lieu le matin avant l'Assemblée générale, pour discuter du site web, de la future exposition permanente et itinérante avec Marc Guerra et d'un film éventuel avec Raymond Achilli.

**Le nouveau site web est en ligne** : Emma et Cathie ont rédigé le nouveau site et il a été mis en ligne en automne 2016. Le site doit être tenu à jour pour rester vivant. Ce serait bien de montrer le marché de la pierre sèche aujourd'hui....merci donc à tous les membres de transmettre photos et explicatifs de leurs ouvrages.

**La newsletter ABPS** : Trimestrielle, la première édition a été envoyée en même temps que la mise en ligne du site.

**Autres actions de communication** : Les membres ABPS participent à des foires, des salons, des démonstrations, des conférences, des tables rondes tout au long de l'année. L'association participe à une multitude d'articles de presse, d'interviews télévisées et radiophoniques, de rédactions de dossiers techniques tout au long de l'année.

### **VIE ASSOCIATIVE**

En 2016, il y a eu : l'AG en février à la CMA du Gard à Alès, le CA de juillet chez Christian Emery à Saint Etienne Vallée Française, le CA de décembre chez Sylvain Olivier à Ganges. Des rencontres, des chantiers collectifs...

### **BILAN FINANCIER 2016**

Les comptes 2016 sont mis à la disposition de chacun et présentés par Cathie O'Neill et Nelly Amatuzzi (Comptable du cabinet Labau Maury).

**Le compte de résultat montre un total de produits au 31/12/16 de 235 931.19€** dont environ 50% proviennent de la vente de prestation de services, de marchandises et des adhésions et environ 50% proviennent de subventions et de dons. En 2016, il y a eu le règlement d'une dette comptable enregistrée en 2015 (l'action de qualification CQP en Corse de 2014). En 2016, l'association a reçu un don anonyme de 20 000 euros. ABPS a également reçu un don de mécénat de 13 500€ de la Fondation du Patrimoine pour soutenir la formation innovante « CQP N3 Compagnon professionnel en pierre sèche ». Un grand merci à La Fondation du Patrimoine nationale et à Paul Gély, délégué départemental.

**La somme totale des dépenses au 31/12/2016 est de 207 816.02€** avec environ 50% de charges de personnels, 21% d'achats de prestation (formateurs indépendants, cotraitance...), et 9% pour l'achat de matières premières (pierres, outillage...), 9% de charges liées aux locaux de l'Espinassas, 11% pour les autres services extérieurs et les amortissements.

**Le résultat comptable 2016 présente donc un excédent de 28 115.17€.** C'est donc bien mieux qu'en 2015 mais il faut rester vigilant sur ce résultat et sur les années à venir. En 2016, l'association dépend plus des subventions que les années précédentes (c'est l'effet des dons diverses et de Laubamac).

Il faut souligner toujours une certaine fragilité financière de l'association car d'une part les recettes 2016 sont gonflées par des événements exceptionnels (dons...). D'autre part, les dépenses de fonctionnement (salaires et locaux) sont plus importantes qu'avant et vont augmenter dans l'avenir car, par exemple, les aides CUI CAE pour le poste de Emma Titouah se terminent le 30 septembre 2017 et pour Pierre Fabre le 30 juin 2018.

Cependant, il est à remarquer qu'en 2016, il y a eu des améliorations côté dépenses suites aux réflexions et décisions prises en début d'année :

- Le stock de pierre a été mieux géré : moins de vente car plus de réutilisation.
- Les frais de représentation ABPS ont été contenus ; par exemple, les membres ont payé leur repas chaque fois qu'ils se réunissaient pour les commissions, ou les interventions bénévoles : merci à eux !
- Les frais de déplacement ont été diminués ; il a été fixé que seuls les km au-delà de 35km par trajet entre le domicile et le lieu de travail sont payés aux salariés (Laurence, les formateurs...).

Il faut continuer à travailler sur le financement des actions pour faire face aux dépenses de fonctionnement et pour consolider et pérenniser l'activité.

## **2017 : PROJETS ET ACTIONS**

Une copie détaillée du projet d'actions 2017 avec un calendrier et un budget prévisionnel a été remise au début de la réunion à tous les participants à l'AG et se trouvent sur le site ABPS [www.pierreseche.fr](http://www.pierreseche.fr). Cathie O'Neill le présente à l'assemblée.

Le budget total de 280 480€ est élevé car les investissements liés à LAUBAMAC se réalisent essentiellement en 2017.

### **Modification des statuts**

Lors du dernier CA en décembre, il y a eu une réflexion sur la modification des statuts, car :

- Le statut d'autoentrepreneur n'existe plus désormais. Il a été remplacé par « micro entrepreneur », statut qui ressemble celui d'un artisan en micro activité, c'est-à-dire non assujéti à la TVA et avec un chiffre d'affaire plafonné.
- Depuis la création de l'association, les statuts stipulent que tous les membres qui entrent au collège « artisan, membres de droit » sont au Conseil d'administration. Mais ils n'ont pas toujours l'envie ou la disponibilité d'y être.

**La proposition** : fusionner les 2 collèges « artisans » et « micro-entrepreneur » en un seul « Entreprise individuelle », tout en conservant le collège « salariés ». Ceci permettra d'élire des membres du CA dans les deux collèges.

Sur les nouveaux statuts, il faudra aussi apporter certaines mises à jour :

- Mentionner que les membres peuvent être rémunérés par l'association ABPS pour certaines prestations (formations, diagnostics...)
- Préciser l'existence et surtout le rôle du bureau (un oubli qu'il faut rectifier)

Les modifications statutaires doivent être proposées aux membres pour lecture et remarques par courrier et présentées au vote lors d'une Assemblée générale extraordinaire qui aura lieu fin juin en même temps que le CA et qu'un week-end associatif à l'Espinassas (30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet).

### **Conseil d'Administration et Bureau (jusqu'à l'AG extraordinaire) :**

Les délégués élus par chaque collège pour participer au Conseil d'Administration en 2017 sont :

Collège des autoentrepreneurs : Yannick DELMAS et Alexandre SALVI.

Collège des salariés : Dimitri GUTTON et Laurent VERGELYS.

Le bureau est reconduit dans ses fonctions (jusqu'à l'AG extraordinaire): Thomas Brasseur (Président), Marc Dombre (Vice-Président), Franck Fabre (Trésorier), Bruno Durand (Trésorier adjoint), Christian Emery (Secrétaire.)

Le CA actuel est donc validé jusqu'au mois de juin.

### **Nouveaux membres :**

Deux demandes d'adhésion sont présentées à l'assemblée. Les lettres de Jean-Christophe Roux (présent) et de Bruno Sergent sont lues par Franck Fabre. Ils sont admis au sein de l'association avec un vote à l'unanimité et les « parrains » sont désignés : Sébastien Clot pour Jean-Christophe (collège micro entrepreneur) ; et David Fontayne pour Bruno Sergent (collège salarié). Le nombre des membres professionnels de l'association ABPS est maintenant de 56 personnes réparties sur 19 départements et 5 régions et 3 pays (France, Italie, Espagne).

## Evolution de l'association et de l'Ecole professionnelle de la pierre sèche

Il serait bien de pouvoir différencier financièrement les actions de formation et de développement de la filière. Pour l'instant, l'association ABPS mène une comptabilité unique, donc il est impossible d'analyser la situation en détail, de voir le coût de la mission « développement de la filière », et les recettes associées (Laubamac...).

**Proposition :** Pour 2017, de mener des comptabilités séparées. Aussi d'évaluer le bénévolat des membres.

En fonction du résultat, il sera possible qu'il faille réfléchir à une nouvelle stratégie de fonctionnement comme par exemple 2 numéros de SIRETS distincts liées à deux établissements au sein de la même structure juridique.

### Questions diverses :

➤ Les essais des murs de recherche sont programmés au printemps. Les travaux pour la plateforme de recherche : la dalle, le portique et le vérin, sont prévus à partir de mars, réalisés par des entreprises. Ensuite, il faudra des bâtisseurs ABPS pour construire les murs test en calcaire. Vincent Mougel sera le chef de chantier pour cette action. Un week-end associatif est organisé les 4 et 5 mars, pour finir le mur opus derrière la plateforme de recherche.

➤ Plusieurs membres ABPS (en Ariège, en Ardèche...) demande un soutien à l'association concernant des chantiers en pierre sèche réalisés de façon non-conforme aux règles. Ceci est un frein pour le développement de la filière (murs mal bâtis, voire même dangereux, ...) Des questions se posent :

Quelle doit être la position l'association ABPS lorsqu'il est porté à sa connaissance des chantiers pierre sèche dont le bâti ne respecte pas les règles de l'art ? La ligne de conduite des membres en réaction à cela ?

**Réponse des membres :** L'association doit assumer son rôle national et sa position de référence dans les techniques de construction des ouvrages en pierre sèche parce qu'elle a créé les qualifications, coécrit le Guide, écrit les règles professionnelles et qu'elle est constituée de professionnels BTP qualifiés qui ont signé une charte de qualité. Elle gère l'Ecole professionnelle de la pierre sèche et elle travaille en lien avec les scientifiques...

Les ouvrages structurels en pierre sèche, les ouvrages techniques et/ou accessoires au bâtiment, les soutènements routiers doivent être réalisés par des professionnels selon les règles de construction. Cependant, la pierre sèche « agricole » et « paysagère » existe également, pour des petits ouvrages de soutènement ou de clôture en dehors du marché public, ouvrages qui peuvent être réalisés par des personnes non spécialistes. La pierre sèche est parfois un support notamment dans le domaine de l'insertion dont le but premier est surtout la restructuration de la personne. Il y a besoin d'un cadre pour bien définir ces différents rôles et marchés (cf. charte de partenariat avec l'association FAIRE). ABPS doit mettre en garde, réagir et/ou intervenir auprès des donneurs d'ordre, pour dénoncer des malfaçons quand cela est nécessaire et que cela touche la sécurité des usagers, et nuit à la filière pierre sèche. ABPS doit communiquer vers les structures d'insertion, les architectes, les collectivités pour rappeler ou créer un cadre, une réglementation, un respect des nouvelles demandes du marché (minimum CQP N2 pour les artisans et les formateurs et les encadrants et les praticiens, règles pros appliquées, assurances,...). Il faut sensibiliser les élus pour qu'ils imposent ce cadre de qualité dans les marchés publics.

Il faut mettre à disposition des outils de communication aux délégués territoriaux pour qu'ils puissent mieux communiquer et sensibiliser eux aussi sur place en ce sens. La notion de délégués territoriaux est à développer. Le message pour promouvoir ce mode constructif est parfois difficile à transmettre dans certains territoires et parfois les délégués (qui peuvent être les seuls ABPS du département) ont besoin d'un soutien pour savoir comment présenter le travail de l'association.

**Proposition :** une réunion de tous les délégués pour mutualiser les stratégies et les documents de communication, pour créer un règlement intérieur des délégués... Cette réunion aura lieu le week-end de l'AG extraordinaire.

### Votes de l'Assemblée Générale : toutes les décisions ont été votées à l'unanimité :

- Le bilan moral et le rapport d'activités 2016 sont validés.
- Le compte de résultat et le bilan comptable sont votés.
- L'excédent généré en 2016 est affecté aux fonds propres de l'association.
- Le projet d'actions et le budget prévisionnel 2017 sont validés.
- 2 nouveaux membres sont admis et des parrains attribués.
- Les cotisations 2017 : 50€ pour les membres professionnels ABPS, 20€ pour le collège « Amis ABPS ».
- Les membres ABPS votent le principe de modification des statuts qui seront présentés en AG extraordinaire.
- Les membres ABPS votent pour donner leur accord au président afin qu'il puisse établir et signer les demandes de subventions auprès des collectivités locales, des Conseils Généraux, du Conseil Régional, du Parc national des Cévennes, des fonds européens (LEADER...), et toute autre demande de partenariat et soutien financier.

**Thomas Brasseur clôt l'Assemblée Générale à 19h00 et remercie la Chambre de Métiers de la Lozère pour son accueil. L'Assemblée générale est suivie par un apéritif convivial.**